

l'Europe  
**s'engage**  
à La Réunion



# RAPPORT ANNUEL 2008 D'ÉXECUTION

## Programme Opérationnel FEDER CONVERGENCE 2007 – 2013

Version approuvée par le CNS de Juin 2009  
(Procédure écrite)

État membre : France  
Région : île de La Réunion  
Objectif : Convergence



## Sommaire

<b>1- Identification .....</b>	<b>5</b>
<b>2- Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel.....</b>	<b>6</b>
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis .....	6
2-1-1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel.....	6
2-1-2 Informations financières (données financières exprimées en euros).....	6
2-1-3 Participation allouée par groupes cibles .....	8
2-1-4 Participation remboursée ou réutilisée .....	9
2-1-5 Analyse qualitative du PO FEDER .....	9
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire.....	10
2-2-1 Respect des règles en matière de concurrence.....	10
2-2-2 Respect des règles de passation des marchés publics.....	14
2-2-3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	14
2-2-4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination .....	15
2-2-1.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes .....	15
2-2-1.2 Promotion de la non discrimination.....	16
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	17
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu) 17	
2.4.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales .....	18
2.4.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM).....	18
2.4.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer .....	19
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant) .....	20
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments .....	20
2.7. Modalités de suivi .....	21
2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2008 .....	21
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	25
2-7-3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE .....	25
2.7.4 Informations relatives aux dispositions régionales .....	25
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement) .....	27
<b>3- Mise en œuvre par axes prioritaires.....</b>	<b>28</b>
3-1 Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain .....	29
3-1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif.....	31
3-1.2 Problèmes importants rencontrés au niveau de l'axe 1 et mesures prises pour y faire face 44	
3.2. Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international .....	45
3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis .....	47
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	58
3.3. Axe 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance.....	59
3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis .....	62
3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier .....	79



3.4. Axe 4 : Compensation des handicaps liés à l’ultrapériphérie .....	80
3.4.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis .....	82
3.4.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	95
3.4.3. Ventilation des dépenses fonctionnement / investissement .....	96
<b>4 - Programmes FEDER / Fonds de cohésion : grands projets (le cas échéant).....</b>	<b>97</b>
<b>5. Assistance technique .....</b>	<b>98</b>
<b>6. Information et publicité .....</b>	<b>99</b>



## INTRODUCTION

### ***Approbation du Programme Opérationnel FEDER Convergence de l'île de la Réunion***

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FEDER Convergence de l'île de La Réunion (CCI 2007FR161PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 20 Décembre 2007, date symbolique marquant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sur l'île.

### ***Objectif du rapport annuel d'exécution***

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 « *pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2008.

L'année 2008 constitue la première année complète au cours de laquelle la programmation d'opérations au titre de l'objectif convergence est effective.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



## 1- Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Convergence
	Île de La Réunion
	2007 – 2013
	<b>N° CCI 2007FR161PO004</b>
	P.O Convergence – Ile de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année 2008
	XX date d'approbation XX



## 2- Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

### 2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

#### 2-1-1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

#### 2-1-2 Informations financières (données financières exprimées en euros)

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
<b>Axe prioritaire 1 :</b> La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	0	0	0	0	0
<b>Axe prioritaire 2 :</b> La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise	5 109 372,62	1 868 184,55	1 441 954,59	1 799 233,49	0
<b>Axe prioritaire 3 :</b> La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performances	6 017 270,80	417 396,94	3 870 980,09	1 743 197,77	0
<b>Axe prioritaire 4 :</b> Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	0	0	0	0	0
<b>Total général</b>	11 126 643,42	2 285 581,48	5 312 934,68	3 542 431,26	0
<b>Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général</b>	0	0	0	0	0



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

La mise en route des fonctionnalités de certification des dépenses par les services instructeurs dans l'application PRESAGE n'étant intervenu qu'au second semestre 2008, les montants présentés dans ce tableau pourraient ne pas être totalement exhaustifs. Néanmoins, un rattrapage est en cours permettant d'obtenir des données fiables en 2009.

Aucune demande de paiement n'a été adressée aux services de la Commission au cours de l'année 2008.

**Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie**

N° de référence de la Commission : N° 2007 FR161PO004

Nom du programme : PO Convergence « Ile de La Réunion »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 20/12/2007

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 <b>Thème prioritaire</b>	Dimension 2 <b>Forme de financement</b>	Dimension 3 <b>Territoire</b>	Dimension 4 <b>Activité économique</b>	Dimension 5 <b>Localisation</b>	

01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	<b>Aide non remboursable</b>	<b>Région ultrapériphérique</b>	21 – Activités liées à l'environnement	<b>Ile de la Réunion</b>	131 961
02 – Infrastructures de RDT			22 – Autres services non spécifiés		1 876 401
			22 – Autres services non spécifiés		4 500 000
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		1 287 695,65
06 – Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement			00 – Sans objet		494 126
08 – Autres investissements dans les entreprises			06 – Industries manufacturières non spécifiées		2 754 926
			10 – Postes et télécommunication		207 964
			14 – Hôtels et restaurants		1 078 849
09 – Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et			22 – Autres services non spécifiés		2 387 932



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

l'esprit d'entreprise dans les PME					
------------------------------------	--	--	--	--	--

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant

13- Services et applications pour le citoyen	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	10- Postes et télécommunications	Ile de la Réunion	1 401 322
15 – Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME			10- Postes et télécommunications		204 978
29 - Aéroports			11 - Transports		2 281 172
40 – Énergies renouvelables : énergie solaire			08 – Production et distribution d'électricité		3 752 516
44 – Gestion des déchets ménagers et industriels			12 - Construction		443 854
45 – Eau potable			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		150 520,74
46 – Eaux usées			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		26 227 319
51 – Promotion de la biodiversité et protection de la nature			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		1 719 839
55 – Promotion des actifs naturels			12 - Construction		2 121 025
57 – Autres aides à l'amélioration des services touristiques			14 – Hôtels et restaurants		1 625 363
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			12 - Construction		231 600
72 – Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation			22 – Autres services non spécifiés		351 754
75 – Infrastructures pour l'éducation			18 - Éducation		5 372 478
<b>Total</b>					<b>65 813 418</b>

**2-1-3 Participation allouée par groupes cibles**





Sans objet pour l'année 2008.

## **2-1-4 Participation remboursée ou réutilisée**

Sans objet pour l'année 2008.

## **2-1-5 Analyse qualitative du PO FEDER**

L'année 2007 ayant été essentiellement consacrée à la négociation du programme et à son lancement, il ne pouvait être procédé à une analyse qualitative de la mise en œuvre effective du PO sur la base d'indicateurs de réalisation.

En matière de gestion, l'année 2008 a été consacrée à la mise en place des procédures de gestion et notamment la mise au point du descriptif des systèmes de gestion et contrôle conformément aux dispositions réglementaires. Le travail, entrepris en 2007, sur la définition des critères de sélection à travers les cadres d'intervention a été amplifié. En effet, sur 69 cadres d'intervention prévus au programme opérationnel, 46 ont été agréés depuis 2007, soit plus des deux tiers attendus (dont 24 en 2008). L'ensemble des cadres d'intervention destinés aux entreprises privées a été agréé. Les derniers cadres d'intervention sont essentiellement liés à la réalisation d'opérations à maîtrise d'ouvrage publique qui n'ont pas encore débuté.

L'effort de programmation a porté principalement sur les investissements dans le domaine de l'eau. En effet, 40 % des fonds sont consacrés à des activités de captage, traitement et distribution. L'importance de cette thématique s'explique par le poids croissant accordé par la stratégie régionale intégrée et la Commission européenne au respect de l'environnement dans la politique régionale et qui se retrouve naturellement dans le programme opérationnel. Par ailleurs, le territoire réunionnais connaît un important retard en matière d'assainissement, situation qui explique les efforts déployés par les collectivités locales pour se mettre en conformité vis – à – vis de la réglementation communautaire en vigueur.

En matière de soutien au secteur économique, 23 % des crédits ont été programmés au profit des entreprises. La principale action soutenue par le FEDER réside dans les aides accordées directement aux entreprises en subventionnant une partie de leurs investissements. Cependant, le développement de l'innovation constitue un des axes du programme opérationnel, conformément aux recommandations communautaires en lien avec la stratégie de Lisbonne. À ce titre, une part importante des crédits FEDER programmés correspond, non seulement, à des investissements dans les infrastructures de recherche et développement, mais aussi, à des programmes contribuant au transfert de technologies vers les petites et moyennes entreprises (PME). En outre, les actions de rapprochement entre les centres de recherche et les entreprises sont encouragées, de même pour la mise en œuvre de réseaux de coopération entre entreprises.

Enfin, les infrastructures d'éducation ont également été soutenues. En effet, près de 8 % des sommes programmées ont contribué à la construction de nouveaux établissements scolaires d'enseignement secondaire offrant des conditions de travail et d'apprentissage de meilleure qualité aux jeunes et leur permettant d'acquérir de nouveaux savoirs.

Ainsi, pour l'année 2008, la programmation a accordé une place importante au respect de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau. Par ailleurs, les thématiques



prioritaires relevant de la Stratégie de Lisbonne, et notamment l'innovation et l'éducation, ont également bénéficié d'un soutien conséquent en ce début de programme.

On retrouve bien l'articulation entre les actions s'inscrivant dans la continuité des programmes précédents et celles relevant de la prise en compte des grands enjeux auxquels doit faire face La Réunion. L'équilibre financier entre les tournants et la continuité respecte globalement celui prévu au sein du programme opérationnel.

## **2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire**

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 20 décembre 2007.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire. Par ailleurs, la réglementation n'a pas connu en 2008 de modification substantielle nécessitant une révision du programme.

La réflexion sur la prise en compte des dépenses relatives aux améliorations de l'efficacité énergétique dans les logements était en cours au sein des services de la Commission en 2008 et elle a abouti à une modification de la en 2009. Cependant, lors de la rédaction du programme opérationnel, les dispositifs permettant la prise en compte de ce type de dépenses étaient prévus en mentionnant qu'ils ne pourraient être mis en œuvre qu'à la suite d'une modification de la réglementation.

### **2-2-1 Respect des règles en matière de concurrence**

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2008 ;

Neuf régimes d'aides à l'investissement privé ont été publiés dès juillet 2007 :

- hôtels classés de tourisme ;
- restaurants classés de tourisme ;
- investissements en matière de TIC ;
- prime régionale à la modernisation des TPE ;
- primé régionale à la création des TPE ;
- appui aux investissements des unités industrielles ;
- aides aux entreprises pour la gestion des déchets ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

- aides en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, s'agissant du régime d'aide « zone d'activités », il a fait l'objet d'une première transmission par la Préfecture au Secrétariat d'État à l'Outre – Mer (SEOM) pour notification simplifiée dès le 19 juillet 2007. Une nouvelle transmission au SEOM est intervenue le 05 juin 2008 pour une notification par la procédure normale. Au 31 décembre 2008, le régime n'était donc pas encore opérationnel.



**Tableau des aides d'état à portée régionale en lien avec le PO FEDER**

Mesure concernée du PO	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique	Date	Observations
		Réglementation nationale et/ou communautaire et/ou régime d'aide		
Mesure 2.17 - Ingénierie financière - Commission de garantie Sofaris	De Minimis	Règlements n° 69/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 et n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis	2008	
Mesure 2.16 - Ingénierie financière - Fonds de garantie DOM	Notification	Régime d'aide N 627/2006 du 18 juillet 2007	2013	
Mesure 2.20 - Aides aux investissements des entreprises industrielles et artisanales	Exemption de notification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale</li> <li>- Régime cadre exempté XR61/2007 relatif aux AFR</li> </ul>	2008	Publié sur internet le 18 juillet 2007
Mesure 2.08 - Aides aux entreprises touristiques				
Mesure 3-17 Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement	Exemption de notification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale</li> <li>- Régime cadre exempté XR61/2007 relatif aux AFR</li> </ul>		2008
Mesure 3-18 Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie				



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

Mesure 2-12 Investissements des entreprises TIC	Exemption de notification	règlement n° 70/2001 modifié de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'état en faveur des PME		Publié sur internet le 24 juillet 2007
Mesure 2-18 Ingénierie financière - Prêts	Notification	Régime d'aide N447/2000 du 23/05/2001		
Mesure 2-22 - Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce)	Notification	N 2/99 et N 662/99 du 5 janvier 2000		
Mesure 2-19 -Consolidation du tissu économique et des réseaux (hors tourisme)	Notification	N E 1/90 - NN 120/90 du 3 juillet 1991		
Mesure 2-15 Ingénierie financière - Capital investissement	Notification	Régime d'aide N758/2006 "Sociétés de capital risque et fonds d'investissement" du 13 juin 2007		
Mesure 4-13 zones d'activités	En cours de notification			Transmis à SEOM pour notification simplifiée le 19 juillet 2007 - Retransmis à SEOM le 5 juin 2008 pour notification normale
Mesure 4-01 Acheminement fret - extrants	Notification	Régime d'aide N 199/2007 du 20 mai 2008	2013	
Mesure 4-01 Acheminement fret - intrants industriels				
Mesure 4-01 Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais				
Mesure 2-06 Pôle de recherche et applications innovantes en TIC	Notification	Régime cadre notifié à la RDI N520-a-2007 du 16 juillet 2008	2008	



La validité de 14 régimes d'aide a expiré au 31 Décembre 2008. Ainsi, les partenaires, et notamment la Région Réunion, ont lancé une vaste réflexion en lien avec le Comité Economique et Social sur le dispositif d'aides à destination des acteurs économiques. Il s'agissait, notamment, d'évaluer l'efficacité économique des soutiens financiers.

Cependant, cette étude a été conduite dans un contexte non stabilisé dans l'attente d'une plus grande visibilité sur les orientations de l'État en matière de développement économique pour les DOM. La principale préconisation du bureau d'étude réside dans la majoration des taux d'intervention en fonction du respect des critères suivants :

- L'innovation,
- L'appartenance à un Domaine d'Activités Stratégique (DAS),
- L'ouverture à l'international et l'exposition à la concurrence extérieure,
- La contribution à l'emploi,
- La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Compte – tenu de la nécessité de poursuivre la réflexion en cours, notamment dans l'attente de l'adoption définitive de la loi d'orientation sur le développement économique de l'outre mer (LODEOM), les régimes d'aides ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2009.

### **2-2-2 Respect des règles de passation des marchés publics**

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

Durant l'année 2008, près de 50 opérations à maîtrise d'ouvrage publique ont été agréées pour un montant de l'ordre de 47 millions d'euros de FEDER. Ces projets sont en général portés par les collectivités territoriales ou compagnies consulaires et sont soumis au code des marchés publics.

L'autorité de gestion rappelle qu'elle s'est engagée à vérifier que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent. Ainsi, les services instructeurs vérifient ce point pour chaque dossier dont le bénéficiaire est un organisme public.

### **2-2-3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement**

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEDER respectent les règles en vigueur en matière de protection et d'amélioration de l'environnement. Par ailleurs, plusieurs projets visant ces objectifs communautaires ont été soutenus en 2008 :

- La réalisation et la mise en place des équipements de la réserve naturelle marine de La Réunion ;
- Le programme d'observation des flux migratoires des populations de poissons et de macrocrustacés diadromes de La Réunion ;
- La conception d'indices de bio évaluation de la qualité écologique des rivières de l'île ;
- Le programme de développement et application d'outils pour le suivi et la conservation de la bio diversité des tortues marines et de leurs habitats dans le sud ouest de l'Océan Indien ;



- La mise en service de 2 stations de surveillance des gaz et particules volcaniques émis par le Piton de la Fournaise dans l'optique d'une politique de prévention et d'information du public.

Ainsi, un montant de 1,701 millions d'euros de FEDER a été directement investi dans ces opérations dont l'objet est d'améliorer la protection de l'environnement conformément à la réglementation communautaire.

Enfin, dans le domaine de l'eau, des efforts particuliers ont été fournis afin de faire respecter les normes en vigueur, conformes à la Directive Cadre sur l'eau, en matière de traitement des eaux usées. Dans le cadre du programme opérationnel, l'ensemble des opérations de réseaux d'eaux usées dont le résultat serait d'accroître le nombre d'équivalent habitant raccordé à des stations déjà saturées n'a pas été soutenu par les fonds européens, dans l'attente que les stations d'épuration fassent l'objet préalablement des investissements nécessaires (création, réhabilitation, extension...).

## **2-2-4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination**

### 2-2-1.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FEDER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, pour les mesures pertinentes, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées en vue :

- d'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :



- quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
  - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion
- d'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs..

#### 2-2-1.2 Promotion de la non discrimination

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

Aucune saisine de la Halde n'a été constatée pour l'année 2007 en lien avec les dossiers soutenus au titre du FEDER.

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès spécifique pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées...). En 2008, a été programmé sur le FSE le programme d'actions de l'Agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion dont les axes d'actions sont :
  - L'égal accès au marché du travail,
  - La formation générale et professionnelle égale,
  - Le soutien aux femmes dans les projets de création d'entreprises,
  - La meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle,





- La participation équilibrée des hommes et des femmes au processus décisionnel,
- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- Le développement des actions européennes et internationales dans le domaine de l'égalité,
- Les moyens pour l'égalité.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil sont prévus pour un montant global de 10 M€ de FEDER. Cependant, les cadres d'intervention n'ont pas encore été déclinés dans la mesure où les opérations identifiées ne sont pas encore mûres.

Enfin, le cadre d'intervention permettant de soutenir les actions facilitant l'accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite a été agréé. L'objectif de cette intervention est de prendre en compte la chaîne de mobilité depuis le lieu de résidence jusqu'au lieu de destination (travail, loisirs...) en passant par les différents modes de déplacements empruntés pour s'y rendre.

### ***2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face***

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 réside dans l'absence de versement de fonds européens pour faire face au commencement des premières opérations, et notamment des programmes d'actions de l'année 2008.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets, certaines opérations ont été prises en charge au titre du DOCUP 2000 – 2006, dans la mesure où leurs dates d'achèvement était antérieure au 31 Décembre 2008.

L'année 2008 est une année de transition entre deux périodes de programmation qui a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la définition des procédures de gestion des programmes 2007-2013. Au titre du DOCUP, elle a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme. De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation. Cette situation de chevauchement entre deux programmations explique le retard de démarrage du P.O FEDER 2007 – 2013. En effet, la priorité a été donnée clairement aux services gestionnaires de préparer la clôture du DOCUP avec un objectif clair de ne perdre aucun crédit. Compte tenu de l'avancement des grands projets (Route des Tamarins et Transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest), les perspectives de dépasser le seuil du dégagement d'office en 2009 semblent raisonnables et ont donc permis de mobiliser pleinement les services sur le solde des opérations programmées sur la période 2000 – 2006.

### ***2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)***



L'année 2008 a été marquée par le début de la crise financière. Jusqu'à fin 2008, l'impact sur le programme FEDER a été plutôt limité mais il conviendra de mesurer l'impact sur l'année 2009. Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Au niveau communautaire, une réflexion a été lancée sur la définition de mesures pour accélérer et simplifier la mise en œuvre des programmes dans le contexte de la crise et du plan européen pour la relance économique.

Deux mesures, en particulier, sont susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- La possibilité de programmer et d'intégrer dans les demandes de paiement des dépenses liées à des opérations relevant de la procédure « grand projet », bien que la Commission n'aie pas encore accordé son autorisation ;
- L'attribution d'une avance supplémentaire qui viendrait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office.

#### **2.4.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales**

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2008 a constitué la quatrième année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du DOCUP.

#### **2.4.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)**

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2008 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.



Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allégement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allégement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2008 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

### **2.4.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer**

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.



Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2008.

## **2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)**

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2008.

## **2.6. Complémentarité avec d'autres instruments**

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.



D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion ;
- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

## **2.7. Modalités de suivi**

### **2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2008**

#### ***Comités de programmation tenus en 2008***

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2008, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

14 Février 2008	07 Mai 2008	07 Août 2008	06 Novembre 2008
16 Mars 2008	10 Juin 2008	04 Septembre 2008	04 Décembre 2008
03 Avril 2008	03 Juillet 2008	02 Octobre 2008	29 Décembre 2008

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 23 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à l'établissement des critères de sélection des programmes opérationnels, et à la définition du descriptif des systèmes de gestion et de contrôle.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 6 reprises au cours de l'année par procédure écrite sur des dossiers relevant autant de la programmation antérieure que des programmes opérationnels 2007-2013. Ainsi, il est à noter que la procédure de sélection des Groupes d'Action Local (GAL), dans le cadre de l'axe 4 LEADER du P.O FEADER, a été clôturée via une consultation par procédure écrite des membres du CLS.

**Données indicatives sur la programmation pour l'année 2008 :**

Au cours de cette année, 205 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 61,245 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	TOTAL
Montant FEDER programmé du 01/01/2008 au 31/12/2008	5,372 M€ 8,77 %	13,960 M€ 22,79 %	39,632 M€ 64,71 %	2,281 M€ 3,73 %	61,246 M€ 100 %
Rappel Année 2007	0,00 M€ 0 %	3,717 M€ 81,37 %	0,851 M€ 18,63 %	0,00 M€ 0 %	4,568 M€ 100 %

Au 31 décembre 2008, un montant de près de 66 millions d'euros de FEDER a été programmé, soit 6,7 % de l'enveloppe disponible. Après une année 2007 symbolique, la programmation a réellement pris son envol en 2008. En effet, l'ensemble des axes a connu un début de mobilisation des crédits FEDER disponible.

On remarque également que, pour l'ensemble des axes, le nombre de dossiers programmés a progressé. L'axe 2 traduit ce plus grand nombre d'opérations programmées car il mobilise les enveloppées destinées au soutien du secteur économique et notamment aux entreprises et à leurs groupements.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	TOTAL
Nombre de dossiers programmés du 01/01/2008 au 31/12/2008	2 1,16 %	130 63,41 %	72 35,12 %	1 0,58 %	205 100 %
Rappel Année 2007	0	38	2	2	42

**Comités de Suivi tenus en 2008**



Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Trois consultations du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite ont eu lieu en mars, août et septembre 2008. Il s'agissait de soumettre à l'avis des membres les critères de sélections pour les programmes opérationnels de la période 2007 – 2013 et les rapports annuels d'exécution pour l'année 2007.

Un Comité de Suivi s'est tenu en octobre 2008 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006 et des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

**•Comité National de Suivi du 17 Octobre 2008 •**

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2007**

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de novembre 2007.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 sur le Docup 2000-2006 (procédure écrite) et les suites données**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 relatif au rapport annuel d'exécution 2007 du Docup.

**Etat d'avancement du DOCUP 2000-2006**

Sur la base de ces éléments présentés en séance et du rapport du CNS, le Comité prend acte de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de clôture pour le FEDER, le FSE, le FEOGA et l'IFOP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mars 2008 (procédure écrite) sur les critères de sélection des programmes 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mars 2008 relatif aux critères de sélection, ces derniers faisant l'objet d'un nouvel examen à l'occasion du présent Comité compte tenu des demandes de précision de la Commission européenne et du Ministère de l'Agriculture.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Août 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FEADER**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Août 2008 relatif au rapport annuel 2007 FEADER.



**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FEDER**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 relatif au rapport annuel 2007 FEDER étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2008.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FSE**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 relatif au rapport annuel 2007 FSE étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2008.

**Avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013 et de la méthode de suivi proposée.

**Priorité thématique du CNS de 2009**

Le Comité approuve le choix du thème central du CNS de l'année 2009 « recherche-développement-innovation ».

**Avancement du plan de communication et du plan d'évaluation 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan de communication et du plan d'évaluation 2007-2013.

**Avancement des POE 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement des programmes FEDER convergence, FEDER coopération, FSE, FEADER ainsi que du volet régional du PO FEP pour la période 2007-2013.

**Critères de sélection des programmes 2007-2013**

Le Comité approuve les critères de sélection des différents programmes ainsi que le mode opératoire proposé pour leur suivi.





## 2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, deux textes réglementaires parus en 2008 concernent les programmes opérationnels à La Réunion. Il s'agit de :

- Le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens. Ce texte précise le champ d'intervention de la commission pour la période 2007–2013 et, notamment, réaffirme son rôle d'autorité d'audit pour les programmes cofinancés par les fonds européens.
- La circulaire du Secrétariat d'État à l'Outre Mer (SEOM) publiée, en date du 16 juin 2008 ; ce document précise les conditions de mise en œuvre du régime de soutien au fret qui a fait l'objet d'une décision de la Commission (N 199 / 2007) en date du 20 mai 2008. L'objectif de ce texte ministériel est de préciser les conditions d'application du régime d'aide sachant qu'il s'agit d'un régime cadre qui permet à chaque région d'adopter les adaptations ou des dispositions plus restrictives que la définition nationale concernant le champ ou le niveau d'intervention comme les modalités concrètes d'attribution de l'aide dans les seules limites autorisées par la Commission européenne ;

Après l'établissement, en 2007, d'un modèle type de descriptif du système de gestion et de contrôle de l'autorité de gestion et des organismes intermédiaires, les travaux et échanges entre la CICC – FS et l'autorité de gestion sur le descriptif des programmes opérationnels 2007 – 2013 se sont déroulés dans le cadre d'une démarche itérative au cours de l'année 2008. Le document a été finalisé lors de la rencontre intervenue au cours de la mission de la CICC qui s'est déroulée du 16 au 19 septembre 2008 à La Réunion. Le descriptif des systèmes de gestion et de contrôle a été soumis aux services de la Commission européenne au cours du premier semestre 2009.

## 2-7-3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE

Une nouvelle version de l'outil Presage destinée à assurer le suivi des programmes 2007-2013 a été livrée en 2007 et a été déployée dans le courant de l'année 2008. Cette version a été développée sur la même base technique que Presage 2000-2006, enrichie de quelques fonctionnalités supplémentaires. Une évolution vers une application internet est prévue pour le courant de l'année 2009.

Plus de 80 personnes ont été formées à l'utilisation du logiciel au cours de l'année 2008.

Le rattrapage de la saisie des opérations agréées au titre du FEDER depuis le début de la programmation a ensuite été réalisé par les services instructeurs au cours du premier semestre 2008. Les premières saisies de dépenses certifiées ont été effectuées au cours du dernier trimestre 2008. Le système de suivi est maintenant pleinement opérationnel.

## 2.7.4 Informations relatives aux dispositions régionales

### Elaboration du livre des procédures



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2008

S'agissant de la définition des procédures de gestion 2007-2013, le premier semestre 2008 a fortement mobilisé l'ensemble des services autour des travaux préparatoires du livre des procédures 2007-2013.

En confrontant l'expérience acquise au cours des périodes de programmation précédentes et les évolutions réglementaires susceptibles d'avoir un impact pour 2007-2013, il s'est agi de procéder aux adaptations pertinentes du système de gestion des fonds européens à La Réunion. L'objectif a été maintenu d'avoir un livre de procédure plurifonds afin de garder une cohérence pour un porteur de projet susceptible de mobiliser sur la période 2007-2013 plusieurs fonds différents.

La démarche recouvre trois aspects :

- les principes généraux du système de gestion et de contrôle des programmes à valider au niveau des membres du CLS,
- la définition des procédures de gestion des dossiers (piste d'audit, dispositions générales de gestion, fiches procédures, articulation avec les outils informatiques...) à préparer dans le cadre de groupes techniques avec éventuellement des spécificités par fonds,
- le traitement de questions transversales à prendre en compte dans les procédures de gestion : investissements générateurs de recettes, partenariat public-privé, opérations gérées en mandat/ convention publique d'aménagement, délégation de service public, défiscalisation/cumul des aides, crédit-bail, cumul des aides...

Les travaux se sont déroulés avec les services gestionnaires dans le cadre de groupes de travail sur la base :

- du recensement de l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion des programmes
- de la collecte des documents existants utilisés sur la période 2000-2006 (dossier-type, liste des pièces demandées par les services, documents demandés pour les remontées de dépenses...)
- du recensement auprès des services des questions à traiter pour 2007-2013 au regard des procédures 2000-2006
- de l'analyse des textes nationaux
- de la compilation des « jurisprudences CLS » ou autres (rapports d'audit,...) en liaison avec les unités « contrôle » et « certification »

Ont été examinés et mis à jour à l'occasion de ces groupes de travail :

- Les dispositions générales de gestion
- La piste d'audit (y compris les pièces demandées et les saisies informatiques)
- Les outils (dossier-type, modèles-type, grilles d'analyse...)

Par ailleurs, certains points ont fait l'objet d'un travail plus approfondi par rapport aux procédures 2000-2006 et des modifications ont été apportées à la typologie des dossiers afin de mieux prendre en compte certaines problématiques par rapport à la période 2000-2006 (programmes de formation, dispositifs Feader et gestion en paiement associé/dissocié).

A ce stade les travaux sur les procédures de gestion des dossiers sont quasiment achevés avec la mise en place de manuels de procédures plurifonds. Ces manuels concernent les typologies suivantes : investissements publics, investissements privés, programmes d'actions, actions de formation, aides relevant des dispositions nationales (manuel spécifique au FEADER sur les mesures 211, 212, 112, 113 et 214), aides préfinancées.



Ces travaux sont en cours de finalisation, quelques questions devant être tranchées par le Comité Local de suivi.

### **Elaboration des critères de sélection**

Les critères de sélection des 5 programmes ont été validés par procédure écrite du CNS en mars 2008. Afin de tenir compte des remarques de la Commission, ces critères ont été modifiés et représentés pour approbation par le CNS en octobre 2008.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site [www.reunion europe.org](http://www.reunion europe.org) après validation par le Comité Local de Suivi.

En effet, les cadres d'intervention permettent de fixer au niveau de chaque dispositif les conditions d'intervention des actions 2007-2013. Ils constituent l'outil de référence pour les gestionnaires du programme afin d'identifier le cadre dans lequel s'inscrivent les projets et ils établissent les critères objectifs d'instruction pour les services. Enfin, ils servent de base d'information aux bénéficiaires potentiels.

Les modalités de modification de ces critères ont été validées en CNS. Compte tenu :

- de la nécessité de concilier le respect des dispositions réglementaires communautaires et la souplesse de gestion des programmes ;
- de l'existence de cadres d'intervention dans les dispositions de gestion 2007-2013 des programmes à La Réunion, cadres d'intervention agréés par le CLS précisant notamment les critères de sélection des projets ;
- de la mise en ligne de ces cadres d'intervention facilitant de ce fait l'accès aux membres du Comité et à tous les bénéficiaires potentiels ;

les membres du Comité ont agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

## ***2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)***

Sans objet en 2008



### **3- Mise en œuvre par axes prioritaires**

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, Le P.O FEDER Convergence s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial), et un axe spécifique regroupant les objectifs visant à la compensation des surcoûts.

- **Axe prioritaire n°1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**
- **Axe prioritaire n°2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.**
- **Axe prioritaire n°3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**
- **Axe prioritaire n°4 - La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



### **3-1 Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Elle consiste à rechercher une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également à atteindre une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé et cadre de vie) et à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales.

La démarche est double : il s'agit d'anticiper les tournants en positionnant l'île comme une plate forme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (formation, enseignement supérieur ...) mais il importe également de répondre aux défis permanents liés notamment à l'impact de la dynamique démographique sur les besoins en équipements éducatifs, sanitaires et sociaux.

Le FEDER et le FSE contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FEDER, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) de préparer des nouvelles générations mieux formées ;
- b) de valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise ;
- c) d'améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale.

#### **Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 1**

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 1-a</b> <b>Préparer des nouvelles générations mieux formées</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nb de bâtiments d'enseignement supérieur construit	-	-	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006
	Nb de collèges construits ou réhabilités	1 au 31/12/2008	-	6 établissements sur 2007-2013	9 établissements sur 2000-2006
	Nb de lycées construits ou réhabilités	-	-	3 établissements sur 2007-2013	13 établissements sur 2000-2006
	Nb de centres de formation professionnelle	-	-	2 établissements sur 2007-2013	4 établissements sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	construits ou réhabilités				
<b>Indicateurs de résultat</b>					
	Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur	-	16 465 en 2008	17 700 en 2015	16 841 en 2005
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	900 au 31/12/2008	-	2 700 places sur 2007-2013	2 000 places sur 2000-2006
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	-	-	3 000 places sur 2007-2013	2 800 places sur 2000-2006
	Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	-	-	1 200 en 2015	800 en 2008

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	--------------------------------	--	--------------	---------------------

<b>Objectif 1-b</b> <b>Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	-	-	8 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006
	Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	-	-	3200 m2 sur 2007-2013	-
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Nombre d'entrées au niveau de la MCUR			70 000 en 2013	

<b>Objectif 1-c</b> <b>Améliorer l'offre sanitaire et médico-</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements	-	-	280 sur 2007-2013	75 sur 2000-2006



<b>sociale</b>	sanitaires soutenus				
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	-	-	160 sur 2007-2013	270 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	-	-	240 sur 2007-2013	-
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	-	-	240 sur 2007-2013	-

**Information sur l'avancement financier de l'axe 1 pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	5,372 M€
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2008	5,372 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	4%
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	4%
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

**3-1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif**

**Objectif 1a - Préparer des nouvelles générations mieux formées**

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent reste porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes. Compte tenu des évolutions démographiques et du rattrapage partiel des retards structurels, la construction de nouvelles infrastructures (collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) permettra de pallier aux sureffectifs des établissements actuels et à leur croissance. Celles-ci contribueront à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

**Information sur l'avancement physique de l'objectif 1a :**

Deux opérations ont été programmées en 2008 :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

- L'aménagement de l'entrée Ouest du Campus du Moufia, opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université pour un coût éligible de 843 960,00 €, mobilisant un montant FEDER de 506 376,00 € ;
- La construction du collège de l'Etang Salé II, opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général pour un coût éligible de 8 110 170,00 €, mobilisant un montant de 4 866 102,00 € de FEDER.





<b>Objectif 1a : Préparer de nouvelles générations mieux formées</b>											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	

<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>											
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006									
Nombre de collèges construits ou réhabilités	Programmé	-	1								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	6 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	9 établissements sur 2000-2006									
Nombre de lycées construits ou réhabilités	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	13 établissements sur 2000-2006									
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	2 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 établissements sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)**

Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur	Réalisé	15 005	16 645							
	Objectif	17 700 en 2015								
	Situation de référence	16 841 en 2005								
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	Programmé	-	900							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	2 700 places sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	2 000 places sur 2000 - 2006								
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	3 000 places sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	2 800 places sur 2000 - 2006								
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	1 200 en 2015								
	Situation de référence	800 en 2008								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)**

Taux d'accès d'une génération à la terminale	Réalisé	53,5%	53,7%							
	Objectif	60 % en 2015								
	Situation de référence	57,7 % en 2005								
Nombre annuel de bacheliers	Réalisé	7586	7655							
	Objectif	7 500 en 2015								
	Situation de référence	7 034 en 2005								
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur	Réalisé									
	Objectif	4 500 en 2015								
	Situation de référence	3 998 en 2005								
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche	Réalisé									
	Objectif	300 en 2015								
	Situation de référence	264 en 2005								



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 1a pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	5,372 M€
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2008	5,372 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	5%
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	5%
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

**Analyse qualitative de l'objectif 1a :**

Deux opérations ont été programmées en 2008 pour un montant global d'investissement de près de 9 millions d'euros mobilisant 5,372 millions d'euros de FEDER. Il s'agit d'opérations d'investissements dans le domaine de l'éducation :

- L'aménagement de l'entrée Ouest du Campus du Moufia, opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université pour un coût éligible de 843 960,00 €, mobilisant un montant FEDER de 506 376,00 €. L'opération consiste à reconfigurer l'entrée ouest du campus du Moufia à Saint Denis pour assurer la séparation des flux piétons et véhicules et, ainsi, les sécuriser. La mise en place d'une signalétique et d'un poste de contrôle sera associée à cette opération ;
- La construction du collège de l'Etang Salé II, opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général pour un coût éligible de 8 110 170,00 €, mobilisant un montant de 4 866 102,00 € de FEDER. Cet établissement doit accueillir 900 élèves. Les objectifs poursuivis par la présente opération sont les suivants :
  - Le renforcement de l'attractivité du quartier sud de l'Etang Salé les Hauts et la dynamisation de la commune de l'Etang Salé ;
  - La diminution des effectifs du collège des Avirons ;
  - L'assurance de bonnes conditions d'enseignement aux usagers ;
  - La réalisation de bâtiments pérennes adaptés au climat et au site, faciles d'entretien, protégés et sûrs.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- L'évolution du nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur (croissance permise par les investissements soutenus au titre du DOCUP 2000 – 2006),
- L'atteinte de l'indicateur sur le nombre annuel de bacheliers,
- Le tiers des objectifs atteints au 31 – 12 – 2008 en matière de capacité d'accueil créée ou rénovée dans les collèges.



---

### **Objectif 1b – Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise**

---

Les activités culturelles représentent un élément fort d'attractivité, en terme de qualité de vie, de services à la population, d'animation, de maillage du territoire par des équipements structurants, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme facteur éminent de lien social, la culture joue également un rôle important pour concourir à la cohésion sociale. Ces efforts de valorisation culturelle prendront notamment appui sur le projet structurant de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise dont les travaux se réaliseront au cours de la présente période de programmation, les études de conception ayant été réalisées au cours de la période 2000-2006. Ils porteront également sur la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques pour les publics les plus défavorisés dans une démarche d'inclusion sociale. Enfin, la dimension patrimoniale sera aussi prise en compte.

#### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 1b**

Sans objet pour 2008, aucune opération n'ayant été programmée au cours de cette année.



**Objectif 1b : Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise**

**INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)**

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenu	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	6 sur la période 2000-2006									
Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	3 200 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	-									

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)**

Nombre d'entrées au niveau de la MCUR	Réalisé	-	-								
	Objectif	70 000 en 2013									
	Situation de référence	-									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)**

Nombre d'emplois créés	Réalisé	-	-							
	Objectif	30 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre de sites ouverts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Réalisé	65	<b>69</b>							
	Objectif	85 sites en 2015								
	Situation de référence	67 sites en 2006								



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 1b pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Pas de dossier programmé au cours de l'année 2008.

**Analyse qualitative de l'objectif 1b :**

Sans objet pour l'année 2008 en l'absence de dossiers programmés et donc d'indicateurs. Néanmoins, la croissance du nombre de sites ouverts aux visiteurs en 2008 dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (51 631 visites enregistrées) bénéficie en partie des efforts réalisés en matière de valorisation du patrimoine au titre du DOCUP 2000-2006.





---

### **Objectif 1c – Améliorer l’offre sanitaire et médico-sociale**

---

La situation sanitaire et médico-sociale du département, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques et de son histoire, connaît des spécificités notables au niveau notamment de la démographie, des indicateurs sociaux et des facteurs de morbidité.

Les infrastructures sont de plus soumises à des enjeux et contraintes importants :

- répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à l’amorce du phénomène de vieillissement de la population,
- remédier au taux de vétusté important des infrastructures,
- faire face à l’évolution des techniques et des normes de sécurité.

#### **Information sur l’avancement physique de la priorité 1c :**

Sans objet pour l’année 2008 en l’absence de dossier programmé.



**Objectif 1c : Améliorer l'offre sanitaire et sociale**

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)**

Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	280 sur 2007-2013									
	Situation de référence	75 sur la période 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	160 sur 2007-2013									
	Situation de référence	270 sur 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	240 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)**

Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico – sociaux soutenus	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	À préciser								
	Situation de référence	À préciser								



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 1c pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Pas de dossier programmé au cours de l'année 2008.

**Analyse qualitative de l'objectif 1c :**

Sans objet pour l'année 2008 en l'absence de dossier programmé et donc d'indicateur.

***3-1.2 Problèmes importants rencontrés au niveau de l'axe 1 et mesures prises pour y faire face***

Compte tenu du fait que la majorité des projets relevant de l'axe 1 est conduite sous maîtrise d'ouvrage publique, l'approbation tardive du programme n'a pas eu d'incidence majeure sur la maturation effective des projets d'investissement qui s'est poursuivie (notamment en matière d'infrastructures éducatives et pour le grand projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise).



### **3.2. Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international**

"En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services" OCDE 2004.

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

Aussi, la compétitivité économique s'inscrira-t-elle dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- a) préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien ;
- b) consolider les bases du développement économique et social.

#### **Tableau de synthèse d'avancement de l'axe :**

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 2-a</b>  <b>Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de projets de recherche soutenus	18 au 31/12/2008	-	18 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	7 au 31/12/2008	-	50 sur 2007-2013	41 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	30 au 31/12/2008	-	74 sur 2007-2013	99 sur 2000-2006
	Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	3 au 31/12/2008	-	25 sur 2007-2013	20 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	15 en 2008	-	15 en 2013	10 en 2005
	Montants des investissements	1,8 M€ au 31/12/2008	-	75 M€ sur 2007-2013	53 M€ sur 2000 - 2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	soutenus (tourisme et tic)				
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Personnel de RDT employé (université et institut de recherche)	-	-	330 etp en 2015	313 etp en 2006
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	30 au 31/12/2008	-	15 sur 2007 - 2013	5 sur 2000-2006
	Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus	15 au 31/12/2008	-	7 projets sur 2007 – 2013	1 projet sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	-	-	+ 10 % en 2015	1441 M€ en 2004
	Évolution des capacités d'accueil hôtelières	+ 30 au 31/12/2008	-	+ 500 chambres en 2015	2800 chambres en 2006
	Emplois dans le secteur Tourisme	-	-	12 000 emplois dans la filière en 2015	10 000 emplois dans la filière en 2005

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	---	--------------------------------	--	--------------	---------------------

<b>Objectif 2-b</b> <b>Consolider les bases du développement économique et social</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de projets d'aide aux entreprises	72 au 31/12/2008	-	500 sur 2007 – 2013	501 sur 2000 - 2006
	Montants des investissements des entreprises soutenus	15,2 M€ au 31/12/2008	-	120 M€ sur 2007 – 2013	114 M€ sur 2000 - 2006
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Emplois créés (brut ETP)	- au 31/12/2008	-	1500 sur 2007 – 2013	1500 sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	-	-	2950 M€ en 2015	2452 M€ en 2004

**Information sur l'avancement financier de l'axe 2 pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
-------------------------	------------------



Montant FEDER programmé en 2008	13,960 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	10,39%
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	17,677 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	13,16%
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

### 3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

---

#### Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

---

Les interventions visant à accompagner ce tournant économique s'inscrivent dans trois dimensions :

- la recherche-développement et l'innovation,

Il s'agit à ce titre de consolider et de développer les infrastructures dédiées à la recherche ainsi que les programmes de recherche afin :

- de soutenir les unités mixtes de recherche (UMR) d'ores et déjà constituées en veillant à la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire régionaux ;
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international en les dotant des équipements structurants à l'échelle de l'Océan Indien ;
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche développement au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durables ;
- d'instaurer une véritable action collective qui veillera à la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/centres de recherche.

En amont, les actions visant à développer la culture scientifique et technique seront soutenues en accordant une place centrale aux plus jeunes afin de susciter l'esprit d'initiative et de créativité.

Par ailleurs, des synergies seront recherchées avec les résultats du projet Era-Net Biome financé dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) afin de consolider le rayonnement international des pôles de recherche de La Réunion, rayonnement déjà effectif (Afrique du Sud, Inde, Mozambique) qui ne s'inscrit pas dans le seul cadre du PCRD.

- le développement du potentiel de croissance des filières économiques dynamiques,



Au titre du développement des secteurs stratégiques, l'accent sera mis sur le soutien de trois secteurs porteurs de croissance :

- le tourisme et les technologies de l'information et la communication (TIC) à travers un soutien intégré : soutien à l'investissement direct et actions d'accompagnement des filières concernées privilégiant notamment les démarches collectives (promotion touristique, actions collectives dans le secteur des tic) ;
- la filière pêche à travers la réalisation d'investissements de superstructures se situant dans le prolongement de la réalisation de la darse de pêche soutenue au titre du Docup 2000-2006.

- le renforcement et le développement de nouveaux outils de financement.

Cette dimension, qui contribue également à la préparation d'un pôle économique renforcé, se traduit par la consolidation et le développement d'une palette d'outils d'ingénierie financière : capital investissement, fonds de garantie et prêts.

### **Information sur l'avancement physique de la priorité**





**Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)**

Nombre de projets de recherche soutenus	Programmé	3	15							18
	Réalisé	-	15							15
	Objectif	18 sur 2007-2013								
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	Programmé	1	6							7
	Réalisé	-								-
	Objectif	50 sur 2007-2013								
	Situation de référence	41 sur 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Programmé	16	14							30
	Réalisé	-								-
	Objectif	74 sur 2007-2013								
	Situation de référence	99 sur 2000-2006								
Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	Programmé	1	2							3
	Réalisé	-	2							2
	Objectif	25 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	Programmé	6	15							21
	Réalisé	-	15							15
	Objectif	15 en 2013								
	Situation de	10 en 2005								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	référence										
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	Programmé	-									-
	Réalisé	-									-
	Objectif	75 M€ sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	53 M€ sur 2000 - 2006									

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)**

Personnels de RDT employé (université et institut de recherche)	Réalisé	-	10								10
	Objectif	330 etp en 2015									
	Situation de référence	313 etp en 2006									
Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	Programmé	-	30								30
	Réalisé	-	30								30
	Objectif	15 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	5 sur 2000 – 2006									
Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenues	Programmé	-	15								15
	Réalisé	-	15								15
	Objectif	7 projets sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	1 projet sur 2000 – 2006									
Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	Réalisé	-									-
	Objectif	+ 10 % en 2015									
	Situation de référence	1441 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Évolution des capacités d'accueil hôtelières	Programmé	-	30								30
	Réalisé	-									-
	Objectif	+ 500 chambres en 2015									
	Situation de référence	2 800 chambres en 2006									
Emplois dans le secteur tourisme	Réalisé	-	13								13
	Objectif	12 000 emplois dans la filière en 2015									
	Situation de référence	10 000 emplois dans la filière en 2005									

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)**

Nombre de touristes	Réalisé	307000	396 422								
	Objectif	500 000 en 2015									
	Situation de référence	278 800 en 2006									



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 2a pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2008	9,865 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	9,59 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	12,534 M €
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	12,19 %
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

**Analyse qualitative de l'objectif 2a**

40 opérations ont été programmées au titre de l'objectif 2-a : « préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien », les premières opérations du programme concernant plus particulièrement les secteurs des TIC et de la recherche, priorités de la stratégie de Lisbonne. La recherche - développement occupe à elle seule plus de la moitié des opérations programmées.

Au titre de la recherche, il faut noter l'opération de construction de la tranche 2 du cyclotron, tant en infrastructure qu'en équipement. Le Cyclotron de la Réunion Océan Indien (CYROI) constitue une plate-forme technologique comprenant d'une part, un cyclotron producteur d'un isotope radioactif, et un complexe de recherche associé en biologie moléculaire, chimie, biochimie, bio-informatique, immunologie, virologie, et animalerie, et, d'autre part, un Tomographe à Emission de Positons (TEP) aux fins de diagnostic médical. Cette seconde tranche développera un ensemble d'activités scientifiques et économiques qui répondra aux besoins émanant d'entreprises, d'industries, de projets incubés, de laboratoires publics et d'associations de La Réunion, de la région Océan Indien et d'Europe dans le domaine des biotechnologies.

Dans le cadre de l'Incubateur Régional de La Réunion, on peut relever la mise en place, dès 2008, de neuf projets d'incubation d'entreprise.

Par ailleurs, le soutien au programme d'actions de Sciences Réunion a été poursuivi en 2008. Il s'articule principalement autour des axes suivants :

- Mobiloscience,
- 7ème festival du film scientifique,
- Fête de la science,
- Rallyes, jeux, concours,
- Ecole de l'ADN.

Dans cette optique de développement de la culture scientifique et technologique, le programme d'actions 2008 de CIRASTI Réunion a également été soutenu avec pour principales actions :

- La candidature pour l'organisation d'une Exposcience Africaine à La Réunion en 2010,



- Animation,
- Exposcience Océan Indien,
- Exposcience Europe.

De même, pour soutenir le développement de l'innovation, le programme 2008 du CRITT a été encouragé. Il s'est articulé autour de 5 actions :

- Conseil en développement technologique et valorisation
- Accréditations et démarche qualité
- Développement de la veille stratégique et de la protection industrielle
- Projets d'intérêt général
- Maintien et développement des compétences des conseillers en développement technologique

Plusieurs programmes d'études ont été lancés. Il s'agit notamment :

- des études immunologiques des pathologies infectieuses et inflammatoires de la Réunion – phase II »imagerie moléculaire in vitro et in situ(modèle animal) de la réponse infectieuse et inflammatoire portées par l'Université de La Réunion dans le cadre du développement d'un pôle de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies ;
- des études et prévention de l'obésité, du syndrome métabolique et du diabète de type 2 à La Réunion, portées par le CHR- Site du Groupe Hospitalier Sud Réunion dans le cadre d'actions publiques ou collectives en faveur de l'économie marchande ;
- Base de connaissances sur les Mahots de La Réunion, portée par l'Université de La Réunion, dans le cadre du pôle de recherche et applications innovantes en TIC.

Sur le plan touristique, l'année 2008 a été marquée par l'enrichissement de l'offre en matière d'accueil avec notamment la rénovation de trois hôtels et le soutien à la création d'un établissement quatre étoiles dans l'est du département. Par ailleurs, la rénovation d'un restaurant a été soutenue offrant ainsi 48 couverts implantés en centre – ville historique de Saint Denis et à proximité des hôtels.

Enfin, au titre du développement de la société de l'information, 5 lycées ont engagé des travaux nécessaires à leur mise à niveau en matière de câblage informatique.

Au regard des indicateurs, quelques point sont à souligner :

- La croissance significative du nombre de projets de recherche soutenus ;
- La reprise des investissements dans le domaine du tourisme témoignant d'une volonté de rebond (6 projets contre 1 en 2007) ;
- Le maintien d'une forte dynamique dans le domaine des TIC (40 % des objectifs du programme atteint, ce qui souligne la concentration des interventions) ;
- La croissance du nombre d'actions dans le domaine de la culture scientifique et technique ;
- L'évolution encourageante de la fréquentation touristique.



---

**Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social**

---

Au titre du présent objectif, il s'agira :

- de conforter et de renouveler les secteurs traditionnels. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :
  - pour continuer à améliorer leur productivité,
  - pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi,
  - pour renforcer leurs compétences à travers le conseil et les actions collectives.

**Information sur l'avancement physique de la priorité**



<b>Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social</b>										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

**INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)**

Nombre de projets d'aides aux entreprises	Programmé	3	69							72
	Réalisé	-								
	Objectif	500 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	501 sur la période 2000-2006								
Montants des investissements des entreprises soutenus	Programmé	0,4 M€	14.8 M€							15.2 M€
	Réalisé	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	114 M€ sur 2000-2006								

**INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)**

Emplois créés (brut etp)	Programmé	2	57							59
	Réalisé	-								-
	Objectif	1500 sur 2007-2013								
	Situation de référence	1500 sur 2000-2006								
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé									
	Objectif	2 950 M€ en 2015								
	Situation de	2 452 M€ en 2004								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

référence	
-----------	--

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)**

Évolution des effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	-									
	Objectif	43 000 en 2015									
	Situation de référence	38 900 en 2004									





**Information sur l'avancement financier de l'objectif 2b pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2008	4,095 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	13,00 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	5,143 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	16,33 %
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007 - 2013	-

**Analyse qualitative de l'objectif 2b**

21 opérations ont été programmées en faveur de la consolidation du tissu économique et des réseaux. Il s'agit notamment de :

- Deux actions de l'ADIR (Association pour le Développement Industriel de la Réunion) : mise en œuvre d'une démarche de maîtrise des flux de production et réalisation de l'émission « les nouveaux défis » ;
- Le programme d'actions 2008 mis en œuvre par l'Agence de développement de la Réunion organisé autour de 3 axes : promotion et prospection, accueil des promoteurs et assistance aux pouvoirs publics.
- Deux actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, l'une concernant la formation en supply chain management et prédiagnostic logistique, l'autre les nouveaux défis – saison 2008.
- Quatorze programmes d'actions et actions collectives mis en œuvre par la Chambre de métiers et de l'artisanat (démarche qualité, observatoire lutte anti-termite, observatoire économique de l'artisanat, laboratoire d'essais de menuiserie, accès à la commande publique, agroalimentaire, démarche qualité, métiers de l'art, accès aux marchés).
- La création d'un centre de ressources régional « qualité environnementale du cadre bâti » par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
- Le programme d'actions de l'Association du Domaine des Tourelles.

53 opérations ont été programmées en matière de soutien aux investissements des entreprises industrielles et artisanales.

S'agissant des aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE, on peut noter 8 aides concernant le recrutement de cadres et 8 aides faisant appel à des compétences extérieures.



Par ailleurs, on constate une reprise de la dynamique d'investissement globale malgré le début de la crise intervenue fin 2008.

### **3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Si réglementairement de nombreux outils avaient été déjà mis en place (régimes d'aide, cadres d'intervention...), l'année 2008 aura été marquée par une augmentation importante du coût des matières premières au premier rang desquelles le pétrole qui a frôlé les 150 \$ durant le second semestre. Ce contexte économique peut expliquer en partie la politique d'investissement des entreprises, d'autant que durant cette période l'on a pu noter également les premières difficultés en matière d'accès au crédit bancaire.



### **3.3. Axe 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**

La compétitivité territoriale constitue un des axes majeurs retenus au sein de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013. Elle consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire, gestion des déchets, approvisionnement en énergie, en eau, protection de la biodiversité, prévention des risques...

Par ailleurs, il convient d'organiser le territoire pour lui permettre d'accueillir une population de l'ordre du million d'habitants à l'horizon 2030. Cet aménagement doit être mené sans remettre en cause une attribution des sols permettant à l'économie de poursuivre son développement, et notamment le maintien des activités agricoles.

La Réunion dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse qui contribue fortement à l'agrément du cadre de vie et à son image extérieure, atout indéniable pour le développement du tourisme. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la préservation de l'environnement constitue un des enjeux majeurs pour le territoire dans le cadre d'un développement durable et solidaire. À cette fin, la gestion des déchets, de l'eau et le développement des énergies renouvelables représentent des outils stratégiques incontournables pour la réalisation de cet objectif.

En écho au diagnostic insistant sur les mutations territoriales auxquelles La Réunion doit faire face, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont issus de l'axe territorial de la stratégie intégrée et ils se présentent comme suit :

- a) Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire ;
- b) Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- c) Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ;
- d) Valoriser les atouts touristiques de l'île.

#### **Tableau de synthèse d'avancement de l'axe :**

	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur liée à la programmation</b>	<b>Valeur liée à la déclaration de dépenses</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Valeur de référence</b>
<b>Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire</b>	Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	-	-	7 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre d'emplois de réalisation	-	-	2350 sur 2007-2013	2200 sur 2000-2006
	Montants des investissements routiers et	-	-	410 M€ sur 2007-2013	383 M€ sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	ferroviaires soutenus				
	Km de routes nouvelles	-	-	28 km sur 2007-2013	43,5 km sur 2000-2006
	Km de voies de chemin de fer nouvelles	-	-	40 km en 2015	0 km en 2006
	Emplois durables directs créés par le tram-train	-	-	200 en 2015	-
	Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	-	-	100 000 habitants en 2015	-
<b>Objectif 3 – b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs</b>	Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	4 au 31/12/2008	-	30 sur 2007 - 2013	52 sur 2000-2006
	Dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes		-	5 projets sur 2007 – 2013	-
	Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	0,386 M€ au 31/12/2008	-	60 M€ sur 2007 - 2013	36 M€ sur 2000 - 2006
	Nombre de quartiers concernés	4 au 31/12/2008	-	20 sur 2007 - 2013	36 sur 2000 - 2006
	Nombre d'habitants concernés	18 152 au 31/12/2008	-	150 000 habitants sur 2007-2013	200 000 habitants sur 2000-2006
<b>Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable</b>	Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	12 au 31/12/2008	-	80 sur 2007 - 2013	113 sur 2000 - 2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	2,699 M€ au 31/12/2008	-	25 M€ sur 2007-2013	14,4 M€ sur 2000-2006
	Montant des	70,162 M€	-	120 M€ sur	6,7 M€ sur



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	au 31/12/2008		2007-2013	2000-2006
	Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	-	-	30 km au 31/12/2013	25 km au 31/12/2007
	Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	23 au 31/12/2008	-	75 sur 2007-2013	76 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	1 au 31/12/2008		8 sur 2007-2013	5 sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	0,22 M€ au 31/12/2008		25 M€ sur 2007-2013	7,8 M€ sur 2000-2006
	Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	-		+ 3800 personnes sur 2007 – 2013	+ 1282 personnes sur 2000-2006
	Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	+ 4 000 au 31/12/2008		+ 5000 habitants sur 2007-2013	+ 12200 habitants sur 2000-2006
	Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	+ 168 000 au 31/12/2008		+ 150 000 habitants sur 2007-2013	+ 10 000 habitants sur 2000-2006
	Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	420 500 eq/hab au 31/12/2008		460 000 eq/hab en 2015	308 000 eq/hab en 2005
	Débit d'eau			6,3 m3/s en	2,4 m3/s



	transféré Est-Ouest			2013	en 2007
	Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire			Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire	60 000 en 2005
	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	+ 13,336 MW au 31/12/2008		+ 60 MW sur 2007-2013	+ 18 MW sur 2000-2006
<b>Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île</b>	Montants des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	3,535 M€ au 31/12/2008		50 M€ sur 2007-2013	36 M€ sur 2000-2006
	Nombre de sites aménagés	1 au 31/12/2008		10 sur 2007-2013	10 sur 2000-2006

**Information sur l'avancement financier de l'axe 3 pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	39,632 M€
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008	40,482 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	7,67 %
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008	7,74 %
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

**3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis**

Au niveau de l'axe 3 du programme, après une année 2007 embryonnaire, les Valeur liée à la programmation montrent que la programmation en 2008 a effectivement démarré. Sur un plan financier, près de 40 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés, soit près de 8 % de l'enveloppe prévue pour l'axe.

Le premier constat porte sur l'objectif 3 c relatif à la préservation de l'environnement et des ressources : il constitue le moteur de la programmation pour l'année 2008. En effet, 95 % des montants engagés en 2008 concernent des opérations programmées au titre de cet objectif. Par ailleurs, son dynamisme est également marqué par le nombre d'opérations (67 au total).

En matière de réalisation des objectifs, à ce stade, l'analyse ne peut porter que sur les éléments de programmation. Ainsi, les deux domaines d'intervention pour lesquels les indicateurs mentionnent le meilleur avancement sont le traitement des eaux usées et le développement des énergies renouvelables.



S'agissant des autres objectifs, dans l'ensemble, les indicateurs traduisent un démarrage lent avec une année 2008 consacrée à la définition des critères de sélection à travers les cadres d'intervention.

Dans le cas particulier de l'objectif 3 a qui s'attache au développement des réseaux de transport, la programmation n'a pas encore débuté, il faut néanmoins souligner que 3 opérations d'envergure, représentant un montant FEDER de 212 M€ et relevant de la procédure grand projet, ne pouvaient pas être engagées du fait du cadre réglementaire en vigueur au 31 – 12 - 2008. Ces 3 projets sont :

- La Route des Tamarins, dont les travaux sont actuellement en finition. L'inauguration est prévue à la fin du premier semestre 2009 ;
- Le Tram Train, opération dont la mise en œuvre est prévue à travers un partenariat public / privé en cours de négociation ;
- La nouvelle route du littoral dont seules les études sont prévues au titre de ce programme opérationnel.

Au titre de l'objectif 3 b, quelques premiers projets ont été soutenus mais les principales actions, en particulier la rénovation des quartiers sensibles, n'ont pas encore débuté. En fait, il s'agit d'opérations lourdes qui nécessitent une ingénierie préalable importante. Le développement de ces projets est en cours et devrait aboutir à une programmation au cours de l'année 2009.

Par ailleurs, un premier projet a été soutenu. L'objectif 3 d, qui doit contribuer à valoriser les atouts touristiques de l'île, a connu un début de programmation.

Enfin, une lecture transversale des indicateurs disponibles au 31 – 12 – 2008 met en lumière un respect du principe de concentration qui avaient été au cœur des négociations avec la Commission en 2007. En effet, qu'il s'agisse du « nombre de quartiers concernés » ou du « nombre d'habitants concernés au titre de l'objectif 3b (politiques de développement des milieux urbains) ou de la « population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux » au titre de l'objectif 3c (préservation de l'environnement et des ressources), les indicateurs liés à la programmation au 31 – 12 – 2008 témoignent du respect du principe de concentration.



---

**Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire**

---

Compte tenu de sa forte croissance démographique et son territoire exigu, La Réunion connaît d'importantes difficultés en matière de déplacements. Afin de renforcer la fluidité d'ensemble, trois dimensions sont à considérer dans cet objectif :

- tout d'abord, l'anticipation des déplacements sur le long terme avec la mise en œuvre du projet de tram-train dont la réalisation s'inscrit dans une double logique de développement des transports collectifs en site propre et de structuration urbaine des agglomérations desservies et dont le nouveau tracé décidé en juillet 2007 prend en compte les enjeux environnementaux puisque le projet traversera principalement des zones urbaines réduisant ainsi son impact environnemental de manière très significative ;
- ensuite, la poursuite des efforts déjà engagés en termes d'adaptation et de sécurisation du réseau routier concentrés autour du soutien à deux projets : le premier projet concerne la fin des travaux de la Route des Tamarins déjà engagés dans le cadre du Docup 2000-2006, pour lesquels d'importantes études d'impact sur l'environnement ont déjà été effectuées conduisant à la définition d'un certain nombre de mesures prises en faveur de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu agricole, milieu urbain, sites et paysages). Le second projet concerne le lancement des études et des travaux préparatoires de la liaison routière littorale entre le Nord et l'Ouest déjà en réflexion depuis de nombreuses années, opérations dont l'impact environnemental est quasi-nul compte tenu de leur nature ;
- enfin, une prise en compte de quelques opérations très ciblées visant le maillage de quelques réseaux secondaires sur la problématique globale des déplacements de l'Ouest (accompagnement de la Route des Tamarins avec notamment le barreau de l'Hermitage et restructuration du réseau des routes départementales avec notamment la liaison RD2-RD4). Cette approche permettrait d'améliorer la fluidité des réseaux secondaires sur un territoire dont le fonctionnement sera nécessairement modifié à l'issue de la réalisation de la route des tamarins.

La combinaison de ces trois dimensions se traduit concrètement par le fait que, pour la première fois dans un programme communautaire, l'effort financier sera équilibré entre le développement du transport collectif et la nécessaire modernisation du réseau routier.

**Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**





Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

<b>Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	7 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre d'emplois de réalisation	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	2350 sur 2007-2013									
	Situation de référence	2200 sur 2000-2006									
Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	410 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	383 M€ sur 2000-2006									
Km de routes nouvelles	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	28 km sur 2007-2013									
	Situation de référence	43,5 km sur 2000-2006									
Km de voies de	Programmé										



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

chemin de fer nouvelles	Réalisé										
	Objectif	40 km en 2015									
	Situation de référence	0 km en 2006									
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	100 000 habitants en 2015									
	Situation de référence	0 en 2006									



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 3a pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

En 2008, aucune opération contribuant au développement des réseaux de transport n'a été agréée. Néanmoins, plusieurs cadres d'intervention ont été adoptés permettant de préciser les critères de sélection retenus pour les opérations relevant des interventions suivantes :

- Voies de liaison à mi – hauteur et désenclavement, qui concernent les investissements routiers sur les routes départementales et notamment dans les hauts de l'île. En particulier, cette mesure doit contribuer à réduire les points noirs liés aux radiers submersibles ;
- Réalisation d'infrastructures réservées aux transports collectifs, dont l'objet est soutenir les opérations contribuant à fluidifier la circulation des transports en commun ;
- Accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite.

Aucune opération n'ayant été programmée, des rencontres avec les bénéficiaires potentiels, essentiellement les collectivités locales, devraient être mises en place afin de faire connaître les dispositifs disponibles et de contribuer à l'émergence des premiers projets.

**Analyse qualitative de l'objectif 3-a**

Aucune réalisation pour l'année 2008.



---

**Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs**

---

Le FEDER soutiendra des actions en faveur d'une occupation équilibrée du territoire avec un objectif de concentration sur des projets plus ciblés. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande maîtrise du développement urbain et de privilégier des politiques de revitalisation urbaine intégrées.

Il convient de préparer, à travers des opérations d'aménagement d'ensemble, le territoire à accueillir les populations supplémentaires attendus dans 25 ans. Les opérations soutenues concourront à réhabiliter l'environnement physique et les espaces publics afin de lutter contre la suburbanisation et l'étalement urbain excessif. Favoriser un milieu urbain de qualité devrait contribuer à une meilleure intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les interventions concourant à cet objectif s'articuleront autour de quatre facettes de la dimension urbaine du programme :

- la densification des centre-ville autour des pôles d'échanges ;
- la structuration des villes à mi-pente et des bourgs ruraux ;
- les aménagements et équipements de proximité ;
- la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

Afin de garantir leur conformité aux dispositions réglementaires encadrant l'approche urbaine, ces interventions devront respecter les dispositions définies à l'annexe du programme qui ont été convenues entre la Commission et les autorités locales dans le cadre de la négociation du PO.

**Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

<b>Objectif 3-b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	Programmé	-	4								4
	Réalisé	-	-								
	Objectif	7 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
dont nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	5 sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain (M€)	Programmé	-	0,386								0,386
	Réalisé	-	-								
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006									
Nombre de quartiers concernés	Programmé	-	4								4
	Réalisé	-	-								
	Objectif	20 sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 sur 2000-2006									
Nombre d'habitants concernés	Programmé	-	18152								18 152
	Réalisé	-	-								
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013									
	Situation	200 000 hab sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	de référence	
--	-----------------	--



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 3b pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	0,386 M€
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008	0,386 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	1%
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008 par rapport au montant prévu	1 %
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Au cours de l'année 2008, les deux premiers cadres d'intervention ont été agréés par le Comité Local de Suivi. Il s'agit des descriptifs des modalités de mise en œuvre des mesures suivantes :

- Structuration et valorisation des bourgs des Hauts et de mi-pente, dont l'objectif est de renforcer le tissu urbain dans les hauts afin de contenir une pression démographique dynamique. Dans un souci de concentration des interventions communautaires, les crédits du FEDER interviendront exclusivement sur les villes de mi-pente et bourgs qui s'engagent dans la démarche de labellisation « villages créoles » ;
- Aménagements urbains, équipements et aménagements de proximité, qui s'inscrit dans la continuité des actions précédentes ce type d'investissements constituant un élément essentiel de la politique urbaine au niveau local grâce à la plus value qualitative qu'il apporte en recréant du lien social dans des quartiers en difficulté. Pour 2007 – 2013, les actions seront concentrées autour des contrats urbains de cohésion sociale. Les aménagements de proximité sont prévus afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie immédiat des habitants dans des quartiers souvent isolés qui souffrent d'un déficit de services de base et d'équipements de proximité.

En 2008, 4 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 0,386 M€. Les projets ont été agréés au titre de la structuration et valorisation des bourgs des Hauts et des mi – pentes. En fait, il s'agit de 4 études pour l'élaboration du projet d'aménagement de 4 quartiers / bourgs situés dans les Hauts de l'île. À noter néanmoins que, pour au moins 2 d'entre eux, les prestations retenues consistent à actualiser les projets d'aménagement en tenant compte des nouvelles orientations retenues pour la période 2007 – 2013. En effet, les bourgs comme Cilaos ou l'Entre – Deux ont lancé des procédures de structuration et de valorisation depuis 2001.

**Analyse qualitative de l'objectif 3-b**

Il reste difficile de mener une analyse qualitative sur l'avancement de cet objectif dans la mesure où il ne s'agit que d'études, non encore réalisées. Néanmoins, les projets agréés vont permettre d'enclencher une démarche participative visant à associer les habitants à l'élaboration du programme d'aménagement de leur village. Pour 4 quartiers identifiés qui abritent une population de près de 18 000 habitants, plus d'une vingtaine de réunions vont être organisées afin de préciser dans une démarche itérative les attentes des habitants en terme de développement de leur espace de vie.

S'agissant des actions sur les quartiers urbains en difficulté, aucune opération n'a été programmée. Ainsi, la note décrivant l'approche intégrée FEDER / FSE sera intégrée au rapport annuel pour l'année 2009 dans la mesure où les premières opérations auront été programmées.



---

**Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable**

---

Cet objectif peut se décliner en 7 dimensions :

- la poursuite des efforts d'investissement en matière de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la politique d'assainissement avec une priorité affirmée à la réalisation d'équipements structurants de traitement des eaux ;
- l'accompagnement transitoire d'investissements en matière d'eau potable en début de programme pour des dossiers AEP déjà déposés au titre du DOCUP 2000-2006 ;
- la poursuite des efforts en matière de gestion globale des ressources en eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux d'Est en Ouest en poursuivant la politique de suivi de l'impact environnemental du projet dans le respect des dispositions communautaires ;
- les actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le respect des réglementations communautaires en vigueur ;
- la gestion des risques naturels avec un accent particulier sur la prévention des risques d'inondation et sur les mesures de protection, d'alerte et de prévision ;
- la protection et valorisation de la biodiversité en profitant notamment des dynamiques liées à la mise en place du Parc national de la Réunion et de la réserve marine.

**Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**





Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

<b>Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	Programmé	-	12								12
	Réalisé	-	-								
	Objectif	80 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets (M€)	Programmé	-	2,699								2,699 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux (M€)	Programmé	-	70,162								70,162 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	6,7 M€ sur 2000-2006									
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	30 km au 31/12/2013									
	Situation de référence	25 km au 31/12/2007									
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	Programmé	1	23								24
	Réalisé	-	-								
	Objectif	75 sur 2007-2013									
	Situation de référence	76 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	Programmé	-	1							1
	Réalisé	-	-							
	Objectif	8 sur 2007-2013								
	Situation de référence	5 sur 2000-2006								
Montants des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques (M€)	Programmé	-	0,220							0,220 M€
	Réalisé	-	-							
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	7,8 M€ sur 2000-2006								
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	+3800 personnes sur 2007-2013								
	Situation de référence	+ 1282 personnes sur 2000-2006								
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	Programmé	-	4000							4000
	Réalisé	-	-							
	Objectif	+ 5000 habitants sur 2007-2013								
	Situation de référence	+ 12200 habitants sur 2000-2006								
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-	168000							168 000
	Réalisé	-	-							
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2000-2006								
	Situation de référence	+ 10000 habitants sur 2000-2006								
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-	112500							112 500 eq/hab
	Réalisé	-	-							
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015								
	Situation de	308 000 eq/hab en 2005								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	référence										
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	6,3 m3/s en 2013									
	Situation de référence	2,4 m3/s en 2007									
Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire									
	Situation de référence	60 000 en 2005									
MWCapacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MW)	Programmé	+ 3,025	+ 13,336								+ 16,361 MW
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006									



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 3c pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	37,28 M€
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008	38,129 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	17,79%
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008 par rapport au montant prévu	18,19%
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

En 2008, 67 opérations ont été programmées pour un montant de FEDER de plus de 37 millions d'euros, soit près de 18 % de l'enveloppe prévue pour l'objectif 3 – c.

S'agissant des mesures en faveur du traitement de l'eau, plus de 31 M€ de FEDER ont été mobilisés au profit de 26 opérations, ce qui représente près de 84 % des sommes engagées en 2008, et 41 % des montants prévus pour la période 2007 – 2013 sur les thématiques de la potabilisation et l'assainissement de l'eau.

S'agissant des mesures en faveur du traitement des déchets, 12 opérations ont été engagées en faveur de porteurs de projet publics comme privés. Le soutien aux collectivités publiques entre dans le cadre de l'élimination des déchets ménagers et contribue à développer les activités de tri. Les opérations menées par les entreprises privées consistent le plus souvent à une valorisation locale des déchets permettant, d'une part, de diminuer le volume destiné à l'enfouissement et, d'autre part, la création de valeur ajoutée supplémentaire. Ainsi, à partir d'une même quantité d'intrants, l'entreprise produit une richesse plus importante.

S'agissant du développement des énergies renouvelables, 23 opérations ont été soutenues pour un montant de FEDER programmé de 3,052 M€. Pour ce type d'intervention, le FEDER présente un effet levier très intéressant. En effet, le montant des investissements soutenus est de 47,662 M€ de coût total. Les actions programmées concernent essentiellement la production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques. L'installation de chauffe – eau solaire dans les logements sociaux, bien que constituant le principal axe d'intervention sur la période 2000 – 2006, ne bénéficie d'aucun soutien pour l'année 2008 du fait de la réglementation communautaire en vigueur au 31 – 12 - 2008.

S'agissant des risques naturels, une opération a été programmée pour un montant de 0,132 M€. Il s'agit en fait de la première intervention au titre du P.O FEDER Convergence. À peine 1% des montants prévus pour la lutte contre les risques naturels a été engagé. En fait, aucune intervention n'a été engagée au titre des risques d'inondations du fait des études importantes que ces opérations nécessitent en amont.

S'agissant de la protection de l'environnement, 5 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 1,569 M€, soit plus de 31 % des montants prévus pour la période, ce qui traduit une mobilisation accrue des acteurs de ce secteur



### **Analyse qualitative de l'objectif 3-c**

Au cours de l'année 2008, aucune opération parmi celles déjà engagées n'a été soldée, indiquant ici que leur réalisation n'est pas encore achevée. Ainsi, l'analyse ne pourra donc porter que sur les éléments de programmation enregistrés en 2008.

Dans le domaine de l'eau, l'action entreprise en 2008 a été énergique au niveau du programme. En particulier, dans le secteur de l'eau potable, les dispositions transitoires négociées avec la Commission ont été respectées et elles ont permis de procéder au renforcement et à la modernisation des réseaux d'eau potable sur un linéaire de plus de 28 500 mètres. Par ailleurs, 4 réservoirs ont été construits qui permettent de stocker un volume supplémentaire d'eau de près de 5000 m<sup>3</sup> par jour. Dans le domaine des réseaux d'assainissement, les 7 opérations soutenues ont contribué à étendre le réseau de canalisations de 15 854 mètres linéaires avec 407 branchements supplémentaires prévus.

Cependant, le soutien communautaire a porté essentiellement sur les grands équipements. En effet, la construction de deux stations de traitement de l'eau potable permettant une production supplémentaire de 19 920 m<sup>3</sup> d'eau par jour a été programmée. Quatre opérations de construction de forages verront également le jour. De plus, 4 opérations de travaux de stations d'épuration ont été agréées afin d'offrir des infrastructures de traitement des eaux usées conformes aux normes en vigueur pour une population de 168 000 habitants.

En matière de soutien au développement des énergies renouvelables, 18 opérations d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments industriels permettent de produire 7,536 MW. Cependant, l'opération soutenue la plus importante concerne la centrale de valorisation énergétique de biogaz issu du Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de la rivière Saint Étienne. Cette unité de production fournira une puissance de 4,8 MW. La puissance augmentera en fonction de la production de biogaz sur le site retenu. Ainsi, près de 14 MW ont été installés grâce aux opérations soutenues en 2008. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que, en 5 ans, la demande de puissance installée s'est accrue de 100 MW dans l'île.

S'agissant des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'année 2008 a été marquée par la réalisation et la mise en place des équipements de la réserve naturelle marine de La Réunion. Cette opération constitue une étape supplémentaire dans les efforts importants mis en œuvre pour la préservation de l'environnement à La Réunion. Par ailleurs, plusieurs actions ont été lancées pour améliorer la connaissance des milieux et de la faune. Il s'agit notamment de :

- La conservation du Tuit – Tuit et la gestion conservatoire du territoire de la Roche Écrite ; cette opération qui consiste en un programme d'actions contribue fortement à renforcer les connaissances sur cet oiseau endémique et à protéger son habitat. En effet, le site de la Roche Écrite constitue un haut lieu touristique attirant un grand nombre de randonneurs. Cette affluence exerce une pression importante sur le milieu expliquant ainsi l'attention qui est accordée à la préservation de l'espèce ;
- La conception d'indices de bio – évaluation de la qualité écologique des rivières de La Réunion ; ce projet doit permettre d'établir un nouvel état écologique des rivières pour actualiser les résultats des documents du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de l'état des lieux DCE du district hydrographique constitué par l'ensemble du territoire réunionnais. La mise en place des modalités d'analyse



des données contribuera à améliorer les dispositifs de suivi des milieux aquatiques existants. Les données des résultats et produits (rapports, cartes et iconographies) seront communiqués aux particuliers et opérateurs privés et publics via les sites internet des partenaires.

### **Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île**

Le FEDER soutiendra également les investissements dans le domaine touristique mettant en valeur le patrimoine et les sites remarquables du territoire parmi lesquelles figurent notamment les sites littoraux.

### **Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**

Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	Programmé	-	3,535								3,335 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	50 M€									
	Situation de référence	36 M€									
Nombre de sites aménagés	Programmé	-	1								1
	réalisé	-	-								
	Objectif	10 en 2013									
	Situation de référence	10 sur 2000 - 2006									

### **Information sur l'avancement financier de l'objectif 3d pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	2,121 M€
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008	2,121 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	9,64 %
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 / 12 / 2008 par rapport au montant prévu	9,64 %
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER déclaré en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

En 2008, le cadre d'intervention relatifs aux équipements littoraux portuaires liés au tourisme a été agréé. Le volet tourisme « maritime » à la Réunion étant en pleine expansion, l'augmentation et l'amélioration des capacités d'accueil constituent un axe fort pour le développement du territoire.

Une seule opération a été programmée pour un montant total de 3,535 millions d'euros de dépenses. Il s'agit d'un débarcadère situé dans la baie de Saint Paul. Cette installation va contribuer à assurer une liaison entre la terre et la mer et permettre l'accostage de navires de palisance.



### **Analyse qualitative de l'objectif 3-d**

Bien que l'opération n'ait pas encore été soldée sur le plan administratif, l'infrastructure a déjà été ouverte au public. Le débarcadère contribue à améliorer l'attractivité du front de mer en offrant une promenade avancée sur la mer. Par ailleurs, suite aux recommandations de la Société d'Études Ornithologiques de la Réunion (SEOR), un éclairage de type « led » a été installé avec une orientation vers le sol. Cette infrastructure est particulièrement prisée par les pêcheurs qui s'y retrouvent pour profiter du passage dans la baie du banc de « pêches cavales » qui, au matin, se rapproche de la côte.

S'agissant plus largement des aménagements touristiques, les indicateurs traduisent un ralentissement du nombre de projets soutenus par le FEDER qui traduit la volonté de passer d'une logique de guichet à une logique d'appels à projets qu'il est prévu de mettre en œuvre en 2009.

### **3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier**

Au cours de l'année 2008, la principale difficulté rencontrée relève de l'application de l'article 55 du règlement 1083 / 2006 du Conseil traitant des projets générateurs de recettes. En effet, les opérations relevant de l'axe 3 sont concernées, pour la plupart, par cette disposition.

L'application de cette règle a soulevé un certain nombre de difficultés liées, notamment, à la nécessité de développer des calculs sur des horizons temporels importants et à la fiabilité limitée de certaines données disponibles sur ces périodes. Par ailleurs, les procédures d'instruction s'en sont trouvées alourdies, en particulier pour des opérations de faible envergure. Face à cette situation, la convention – type a été modifiée par l'ajout d'un article supplémentaire spécifique pour le traitement des recettes.

Enfin, la Commission européenne a produit un certain nombre de travaux permettant d'apporter un éclairage supplémentaire sur l'application de la règle. En particulier, le règlement a été modifié limitant le périmètre d'intervention aux projets dont le coût est supérieur à un million d'euros.

Néanmoins, pour les autres projets (supérieurs à 1 M€), l'application de la règle s'avère contraignante en termes de suivi et de sécurité juridique



### 3.4. Axe 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie

En réponse à la permanence et au cumul des handicaps liés à la situation ultrapériphérique de La Réunion rappelée dans le diagnostic, la stratégie intégrée propose d'appréhender cette question à la fois au niveau de l'entreprise mais également au niveau de l'environnement économique.

L'objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts que connaît l'économie de La Réunion du fait de sa situation de région ultrapériphérique. En effet, le territoire réunionnais fait face à un certain nombre de handicaps reconnus au sein du Traité U.E qui sont l'éloignement, l'insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement.

Cet axe soutiendra des actions visant à :

- compenser les surcoûts liés à l'éloignement,
- compenser les surcoûts liés à l'insularité,
- compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile,
- compenser les surcoûts liés à la faible superficie.

**Tableau de synthèse d'avancement de l'axe :**

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 4-a</b> <b>Compenser les surcoûts liés à l'éloignement</b>	<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>				
	Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	250 Mbps en 2008	-	2000 Mbps pendant un an fin 2013	10 Mbps pendant un an fin 2006
	Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	-	-	99 M€ sur 2007-2013	-
	Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	-	-	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013	500 t en 2005
	<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>				
	Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	-	95% en 2008	100 % en 2013	95 % en 2006
	Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit)	-	358 € en 2008	460 € en 2008	720 € en 2006





Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

	d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)				
--	---	--	--	--	--

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
--	-------------	--------------------------------	---	--------------	---------------------

Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE REALISATION				
	Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	-	-	90 M€ sur 2007-2013	83 M€ sur 2000-2006
	Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	4,562 M€ au 31/12/2008	-	25 M€ sur 2007-2013	15,6 M€ sur 2000-2006
	Surfaces des aérogares	-	-	32 000 m2 en 2015	27 550 m2 en 2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Tonnage fret aéroportuaire annuel	-	26 879 t en 2008	40 000 t en 2015	28 450 t en 2006
Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	-	-	4,9 millions de tonnes en 2015	4 millions de tonnes en 2006	

Objectif 4-c Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile	INDICATEURS DE REALISATION				
	Km de liaison de désenclavement sécurisés	-	-	3 km en 2015	0
	Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts	-	-	3 M€ sur 2007-2013	0,6 M€ sur 2000-2006
INDICATEURS DE RESULTAT					
Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	-	-	7 000 hab en 2015	-	

Objectif 4-d Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	INDICATEURS DE REALISATION				
	Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	-	-	50 000 m2 sur 2007-2013	46 700 m2 sur 2000-2006
INDICATEURS DE RESULTAT					
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	-	-	20/an en moyenne sur 2007-2013	20/an en moyenne sur 2000-2006	



**Information sur l'avancement financier de l'axe 4 pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	2,281 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,11%
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	2,281 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,11%
Montant FEDER déclaré en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

### 3.4.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

#### Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement

Il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. En effet, du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité.

Ainsi, les actions retenues seront principalement dirigées vers la baisse des coûts d'acheminement des intrants pour les entreprises locales ayant une activité productive et de leurs produits vers le continent européen. De même, les interventions visant à diminuer les coûts liés aux technologies de l'information et de la communication seront soutenues dans le souci de rechercher une certaine forme de continuité territoriale numérique.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des déchets dangereux, La Réunion n'a pas accès aux centres de traitement nationaux. Compte tenu de l'éloignement et des contraintes réglementaires internationales en la matière, les entreprises sont obligées d'exporter ces productions vers des centres habilités à les traiter ce qui génère des surcoûts importants qu'il convient de compenser.

L'année 2008 aura permis l'établissement des différents outils en vue de la compensation des surcoûts : c'est ainsi que la Commission a approuvé le 20 mai 2008 le régime d'aides N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM

Le 16 juin 2008, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer a publié une circulaire destinée aux quatre DOM explicitant les conditions de mise en œuvre du régime de soutien au fret, aide au fonctionnement visant à compenser les surcoûts d'éloignement donc de transport. À ce titre, la circulaire a notamment précisé l'interdiction de cumuler le bénéfice de la TVA non perçue récupérable (TVANPR) et celui du soutien au fret pour un même produit, ce qui a contribué, de fait, à différer l'impact réel de l'intervention du FEDER.

Sur le plan local, le Comité Local de Suivi a approuvé, durant l'année 2008, les différents cadres d'intervention suivants :

- Acheminement fret – extrants



Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne de marchandises produites à La Réunion à destination de l'Union européenne.

- Acheminement fret – intrants productifs

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne d'intrants productifs en provenance de l'Union européenne.

- Acheminement fret – produits phytosanitaires et engrais

Dans le cadre de l'allocation additionnelle spécifique FEDER pour la compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie, il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. Du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité. Les interventions prévues visent à soutenir les unités de transformation et de conditionnement des engrais afin de compenser les surcoûts constitués par les frais d'acheminement. L'importation de produits phytosanitaires est également visée.



**Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**

**Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)**

Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en Mégabits par seconde)	Programmé	250	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	2000 pdt 1 an								
	Situation de référence	10 pdt 1 an fin 2006								
Montant des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	99 M€								
	Situation de référence									
Volume de déchets dangereux exportés pour le traitement	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013								
	Situation de référence	500 t en 2005								

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)**

Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	95%							
	Objectif	100 % en 2013								
	Situation de référence	95% en 2006								
Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une liaison louée de transport pendant un	Réalisé	576 €	358 €							
	Objectif	460 € en 2008								
	Situation de	720 € en 2006								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

mois)	référence	
-------	-----------	--

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)**

Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Réalisé									
	Objectif	+ 20% en 2013								
	Situation de référence	612 M€ en 2003								
Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Programmé	84 000								
	Réalisé		91 000							91 000 à fin 2008
	Objectif	140 000 abonnés fin 2013								
	Situation de référence	70 000 abonnés fin 2006								
Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Programmé	47 €								
	Réalisé	39,90 €	39,90 €							
	Objectif	47€/mois pour un ADSL 1024 kbps fin 2007*								
	Situation de référence	50€/mois pour un ADSL 1024 kbps en 2006								
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	Réduction d'ici à 2013. À préciser.								
	Situation de référence	93% en 2005								

\* démarche d'initialisation d'une baisse des coûts par l'intervention du FEDER sur l'année 2007, le relais devra être pris par le marché pour l'obtention d'un prix inférieur à débit équivalent ou d'une offre de services améliorée à coût égal



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4a pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	-
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Aucune opération programmée en 2008.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-a**

Aucune opération programmée en 2008.

---

**Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité**

---

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces secteurs pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.



**Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**

<b>Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité</b>										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

**INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)**

Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	90 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	83 M€ sur 2000-2006								
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	-	4,562 M€							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2000-2006								
Surface des aéroports	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	32000 m2 en 2015								
	Situation de référence	27550 m2 en 2006								

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)**

Tonnage fret aéroportuaire annuel	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	26 879 t							
	Objectif	40 000 t en 2015								
	Situation de référence	28 450 t en 2006								
Tonnage de marchandises	Programmé	-	-							



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013  
Rapport Annuel 2008

transitant par la plateforme portuaire	Réalisé	4,212 t	4,287 t								
	Objectif	4,9 millions de t en 2015									
	Situation de référence	4 millions de t en 2006									

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)**

Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	400 h								
	Objectif	200 h en 2015									
	Situation de référence	440 h en 2006									
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Programmé	-	-								
	Réalisé	1 520 064	1 654 105								
	Objectif										
	Situation de référence										





**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4b pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	2,281 M€
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,11%
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	2,281 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,11%
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Durant l'année 2008, les deux cadres d'intervention intégrés à l'objectif 4b ont été agréés :

- Aéroports

S'agissant de l'aéroport international de Saint-Denis / Gillot, l'objectif est de répondre à l'évolution du trafic passagers et de rechercher de nouvelles liaisons aériennes directes avec les pays de la Communauté européenne, de la zone Océan Indien et des pays du Sud-est asiatique.

S'agissant de l'aéroport de saint-Pierre / Pierrefonds, l'objectif est de poursuivre le développement de la plate-forme aéroportuaire, développement qui doit s'inscrire dans le cadre d'une complémentarité avec l'aéroport de Saint-Denis / Gillot ;

- Port-Réunion

Port- Réunion est le seul port de commerce de l'île par lequel transitent 99% du tonnage des matières premières, des produits énergétiques, des biens industriels et des biens de consommation.

Il s'agit de rester compétitif pour l'approvisionnement de l'île dans des conditions et des délais raisonnables (marché captif) et permettre un positionnement prudent sur le marché de transbordement dans la zone Océan Indien.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-b**

Une opération a été programmée en 2008. Il s'agit de l'adaptation des chaussées de l'aéroport de Saint-Denis Gillot, pour l'accueil des gros porteurs de la nouvelle génération et la mise aux normes réglementaires de la signalisation sur les aires de manœuvre. Le coût total du projet était de 4 562 172 €

Avec ce projet, 20 % des objectifs en matière d'investissement à l'horizon 2013 ont été atteints à fin 2008.



---

**Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile**

---

La Réunion présente les caractéristiques du climat tropical et de la jeunesse du relief qui sont deux facteurs permanents de fragilité. Les sols sont très sensibles à l'érosion sur les pentes fortes des reliefs jeunes et escarpés qui imposent la concentration de la population sur les zones littorales. À cela s'ajoutent les épisodes climatiques – les cyclones – qui génèrent d'importants glissements de terrain et dont les passages pluvieux et les vents sont parmi les plus importants de la planète.

Ces contraintes naturelles fortes imposent des investissements supplémentaires, en comparaison des régions continentales, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre les pertes en sol et le maintien, comme le développement, des infrastructures de communication et de toute une économie dans les zones les plus enclavées des Hauts.

L'enclavement du cirque de Mafate, qui n'est desservi par aucune route, induit un surcoût pour l'évacuation et le traitement des déchets de ce site unique à fort potentiel touristique.



**Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**

<b>Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile</b>										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

**INDICATEURS DE RÉALISATION (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)**

Km de liaison de désenclavement sécurisé	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	3 km en 2015								
	Situation de référence	0								
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les hauts	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	3 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	0,6 M€ sur 2000-2006								

**INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)**

Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	7000 hbts en 2015								
	Situation de référence	0								



**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4c pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	-
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Durant l'année 2008, les cadres d'intervention suivants ont été agréés :

- Réseau régional à haut débit

L'objectif de ce réseau mutualisé est de mettre en place un service public de mise à disposition des opérateurs d'un réseau régional à haut débit afin de favoriser la concurrence sur le marché local et d'aménager le territoire en permettant l'accès du haut débit à tous, y compris dans les zones les plus isolées et les plus difficilement accessibles de l'île.

- Sécurisation du réseau

L'objectif vise à compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile de l'île. Il s'agit plus précisément de réaliser ou de moderniser / renforcer les voies de liaison et infrastructures routières de ces zones sensibles.

- Acheminement des déchets de Mafate

Le cirque de Mafate est connu pour son enclavement et l'absence de voies de communication, à l'exception de ses sentiers pédestres. L'hélicoptère est donc nécessaire pour la plupart des échanges de biens avec l'extérieur. L'objectif est de soutenir les frais de transport des déchets de Mafate jusqu'à un équipement de traitement approprié.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-c**

Aucune opération programmée en 2008



---

#### **Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie**

---

Avec une superficie de 2 500 km<sup>2</sup>, le territoire réunionnais présente un espace très limité, qui subit également les contraintes d'un relief tourmenté. Ainsi, la surface utile se réduit à 1 000 km<sup>2</sup>, essentiellement située sur la zone littorale. Une forte pression foncière s'exerce sur cet emplacement eu égard aux besoins en logements d'une population en croissance et à la nécessaire préservation, dans le même temps, du foncier agricole.

Cette situation expose les entreprises réunionnaises à des surcoûts importants dans leur recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise. En effet, la difficulté pour trouver le foncier et les coûts d'accès importants sont autant d'obstacles au développement du tissu industriel réunionnais. L'action du Feder permettrait ainsi de soutenir les entreprises locales en favorisant l'accès au foncier et aux locaux à des coûts proches de ceux de leurs homologues continentaux afin d'éviter que ce facteur n'obère leur compétitivité.



**Information sur l'avancement physique et financier de la priorité**

<b>Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie</b>											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	

**INDICATEUR DE RÉALISATION (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)**

Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	50 000 m2 en 2007-2013									
	Situation de référence	46 700 m2 sur 2000-2006									

**INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)**

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	20 / an en moyenne sur 2007-2013									
	Situation de référence	20 / an en moyenne sur 2000-2006									

**INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)**

Réduction de l'écart de prix par rapport à la situation continentale	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	À préciser									
	Situation de référence	À préciser									

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4d pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-
Taux de FEDER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008	-
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31 décembre 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER certifié en 2008	-
Taux de FEDER certifié en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Aucun cadre d'intervention agréé en 2008. Aucune opération programmée en 2008.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-d**

Aucune opération programmée en 2008

Il est à noter que, à ce jour, le régime d'aide correspondant aux zones d'activités n'a pas encore été approuvé.

**3.4.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Comme mentionné précédemment, le problème de trésorerie posé par l'approbation tardive du PO a conduit à recourir de manière conjoncturelle au paiement alternatif pour lancer le dispositif de compensation des surcoûts dans le domaine des télécom.

De nombreuses difficultés subsistent encore en 2008 notamment concernant les surcoûts. En effet, deux régimes d'aide importants n'ont pas encore été notifiés à la Commission Il s'agit des régimes d'aides suivants :

- les zones d'activités et zones stratégiques : Il y a urgence à accompagner rapidement les projets des acteurs économiques et politiques locaux qui sont suspendus depuis début 2007. Par ailleurs, les autorités locales ont sollicité la modification du décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordés aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements qui modifie le code général des collectivités territoriales en limitant l'intervention publique au seuil du régime de minimis soit 200 000 euros par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux.
- Exportation des déchets dangereux : Là encore, le régime d'aides concernant l'exportation des déchets dangereux n'a pas fait l'objet en 2008 de notification à la Commission. Il semblerait que l'on s'achemine vers un régime qui soit commun aux DOM.

On peut également signaler l'absence d'adoption de la LODEOM qui devait notamment réformer le régime de la TVANPR et mettre en place, en matière de soutien au fret, les crédits de l'Etat membre complètent l'intervention communautaire.

### 3.4.3. Ventilation des dépenses fonctionnement / investissement

Conformément aux dispositions de suivi de l'allocation additionnelle précisées dans le PO, le tableau suivant précise la ventilation des dépenses programmées et certifiées (dépenses totales et montants UE) entre les deux volets de l'allocation additionnelle (fonctionnement et investissement).

Volets		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dep tot	UE	Dep tot	UE
<b>Objectifs axe 4</b>					
Objectif 4a – Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	Programmé	0,191 M€	-	-	-
	Certifié	-	-	-	-
Objectif 4b – Compenser les surcoûts liés à l'insularité	Programmé	4,562 M€	2,281 M€	-	-
	Certifié	-	-	-	-
Objectif 4c – Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficiles	Programmé	-	-	-	-
	Certifié	-	-	-	-
Objectif 4d – Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	Programmé	-	-	-	-
	Certifié	-	-	-	-
<b>Cumul objectifs axe 4</b>	<b>Programmé</b>	<b>4,753 M€</b>	<b>2,281 M€</b>	-	-
	<b>Certifié</b>	-	-	-	-



## **4 - Programmes FEDER / Fonds de cohésion : grands projets (le cas échéant)**

En 2008, aucun projet, dont le coût total est supérieur à 50 millions d'euros, n'a fait l'objet d'une décision communautaire au titre de la procédure « grand projet » conformément à l'article n°41 du règlement (CE) N°1083 / 2006 du Conseil.

Cependant, plusieurs projets s'inscriront dans cette procédure pour la période 2007 – 2013. Cela concerne notamment les « grands projets » soutenus sur la période précédente, et dont les travaux ne sont pas encore achevés. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Le Transfert des eaux de l'est vers l'ouest,
- La Route des Tamarins,

Par ailleurs, d'autres opérations qui n'ont pas encore débuté présentent des montants de travaux prévisionnels supérieurs aux seuils à partir desquels la procédure s'applique. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Le Tram – Train,
- Les stations d'épuration du Grand Prado et de Cambaie,
- La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise,
- Les pôles sanitaires Est et Ouest,
- Un éventuel centre de valorisation énergétique des déchets,

Ces opérations n'étant pour l'instant qu'au stade des études, aucun dossier « grand projet » n'a encore été adressé à la Commission.

Cependant, compte – tenu de la situation de crise que connaît l'économie mondiale et, en particulier, l'Union Européenne, la Commission a lancé une réflexion sur la mise en œuvre de mesures de simplification permettant d'accélérer la réalisation des programmes opérationnels. À ce titre, il est proposé de permettre la programmation des opérations sans attendre la décision formelle de la Commission, et d'autoriser la déclaration des dépenses jusqu'à 80 % des sommes programmées. Ces dispositions devraient être adoptées dans le courant de l'année 2009 et permettre la programmation des opérations comme la route des tamarins ou le transfert des eaux.

## 5. Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique n'a pas été mobilisée au titre de l'année 2008. En effet afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux périodes de programmation, il était prévu de prendre en compte les dépenses d'assistance technique au titre du DOCUP 2000-2006.

	M€ engagé en 2008		FEDER prévu à la maquette
Assistance technique	0	%	8,237 M€

## 6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<p><b>- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne.</b></p> <p><b>- Valoriser des projets exemplaires</b></p>	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	<b>Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme</b>	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	<b>Construire une Europe proche des citoyens</b>	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communications. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie ou de gestion, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER, a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC, le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. De nouvelles remarques ont été formulées le 24 novembre et les autorités locales ont transmis une version n°3 le 29 décembre qui a été validée début février 2009.

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	Opération réalisée lors du 1 <sup>er</sup> CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'organisation d'une conférence de presse</li> <li>➤ La mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable</li> </ul> Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	Opération réalisée en novembre 2007 : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tirage de 1 000 exemplaires</li> <li>➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007</li> </ul>
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	Opération réalisée en juin 2008 : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Courrier de diffusion tripartite</li> <li>➤ Réalisation de 500 clés USB</li> <li>➤ Validation par les partenaires de la liste de diffusion et du courrier tripartite</li> <li>➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés.</li> </ul>
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	Cette action sera remplacée par des émissions TV sur RFO de 26 minutes
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	Consultation en cours pour la réalisation de stylos et de blocs note
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	Opération réalisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tirage de 750 exemplaires</li> <li>➤ Diffusion aux partenaires</li> </ul>
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a>	

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	Action qui se réalisera en continu sur l'ensemble de la période et ce depuis 2007 : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 30 documents mis en ligne depuis 2007</li> <li>➤ 147 cadres d'intervention sont actuellement en ligne.</li> </ul>
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'un cahier des charges avec une nouvelle arborescence du site</li> <li>➤ Consultation des services communication Etat Région et Département sur l'arborescence</li> <li>➤ Consultation de 3 prestataires réalisée et sélection de l'entreprise Axe design pour la réalisation du nouveau site reunioneurope.org : Objectif de présentation au prochain CNS (octobre 2008).</li> <li>➤ Consultation et validation du nouveau graphisme du site</li> <li>➤ Transfert du site effectif</li> </ul>
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examens par le Comité de Suivi	
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vérification de la déclaration CNIL</li> <li>➤ Elaboration de la maquette effectuée</li> <li>➤ Mise en ligne</li> </ul>

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place de 10 groupes de travail</li> <li>➤ 45 réunions réalisées</li> <li>➤ Elaboration des projets de manuel de procédure</li> <li>➤ Validation des travaux en cours par le CLS.</li> </ul>
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impression de 1000 exemplaires</li> <li>➤ Diffusion auprès des services</li> </ul>
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'une plaquette bilan INTERREG à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de présentation du PO coopération territoriale 2007-2013.</li> </ul>

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron, et Incubateur.</li> <li>➤ Contact pris avec RFO pour :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation d'émissions TV pendant la PFUE : Echanges en cours sur la réalisation de 2 émissions de 26 minutes diffusées après l'émission « Par lé ô, par lé ba »</li> <li>- Report des émissions pour une diffusion en mars et avril 2009</li> </ul> </li> <li>➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis spécial Europe le 29 septembre 2008 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage des travaux avec l'interview de M Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008</li> <li>- Tournage des différents sujets et interviews</li> <li>- Diffusion de l'émission</li> </ul> </li> </ul>
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	Visites de projets organisées à l'occasion du CNS d'octobre 2008 avec des retours presses sur la réserve naturelle de la roche écrite et la mise en place d'un récif artificiel
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	
	Présence de La Réunion sur/dans les bâtiments de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Contact pris avec la DG Regio en Juin 2008 : Pas de suite favorable pour l'instant mais collaboration potentielle avec Panorama dans le cadre d'un numéro spécial prévu sur la cohésion territoriale.</p> <p>Participation aux Regiostars 2009. Sélection du projet photovoltaïque pour représenter La Réunion. La Réunion est lauréate aux RégioStars 2009.</p> <p>Contact pris avec la DG Emploi : dans le cadre de leur plan de Communication, proposition de la Réunion à faire sur 2 bénéficiaires ultimes d'actions cofinancées par le FSE, (un homme et une femme réunionnais) pour la réalisation de mini film afin de mettre en valeur l'impact du FSE sur leur parcours. Marché global lancé par la DG Emploi à l'échelle des 27 Etats Membres de l'UE.</p> <p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT dans les locaux des institutions européennes.</p>
	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p>Opération en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés</li> <li>➤ Réalisation de fiches projet dans le cadre de la visite de M GRANDA en juin 2008 : 17 fiches projet réalisées et en cours de diffusion auprès des services de la Commission et des ministères</li> </ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'informations et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;</li> <li>- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...) ;</li> <li>- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales.</li> </ul> <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formations programmées en collaboration avec le CNFPT. Discussions en cours avec la chargée de mission Communes-EPCI pour l'organisation de séances d'information/formation en collaboration avec l'AMDR (Association des Maires du Département de la Réunion).</p>
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007</li> <li>➤ Lancement de la nouvelle version du site reunioneurope.org ainsi que visites de projets lors du CNS d'Octobre 2008</li> </ul>
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	➤ Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	➤ Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour réaliser cette action

